



Conseil de la Ville

Règlement RV-2010-09-56 modifiant le Règlement RV-2008-07-60 sur le schéma d'aménagement et de développement révisé

LE CONSEIL DE LA VILLE DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. Les grandes affectations du territoire

La carte 1 annexée au Règlement RV 2008-07-60 sur le schéma d'aménagement et de développement révisé est modifiée par l'identification d'îlots déstructurés, le tout tel qu'illustré sur le plan joint au présent règlement en annexes « A-1 » à « A-3 ».

2. L'affectation RESSOURCES et l'affectation ÉLEVAGE CONTRAIGNANT

Le quatrième sous-paragraphe du paragraphe 4° du premier alinéa de l'article 23 de ce règlement est modifié dans la dernière phrase par le remplacement du mot « s'impose » par le mot « s'imposait ».

Le cinquième sous-paragraphe du paragraphe 4° du premier alinéa de l'article 23 de ce règlement est remplacé par le suivant :

« En 2009, avec la collaboration notamment de son Comité consultatif agricole (CCA), la Ville de Lévis a procédé à une analyse approfondie de la problématique concernant les îlots déstructurés en zone agricole. Une demande a été déposée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour l'implantation de résidences dans la zone agricole à l'intérieur des îlots déstructurés. À la suite de cette demande à portée collective, la CPTAQ a rendu une décision favorable le 16 novembre 2009 (décision 362070). Par cette décision, la Commission autorise à certaines conditions la construction résidentielle à des fins autres qu'agricoles dans tous les îlots déstructurés identifiés par la Ville de Lévis. Ces îlots qui sont identifiés à la carte 1 seront délimités de façon précise dans la réglementation d'urbanisme conformément à la décision de la Commission. Malgré le paragraphe 2° du présent alinéa, toutes les constructions à des fins résidentielles sont compatibles dans les îlots déstructurés. ».

Adopté le 17 mai 2010

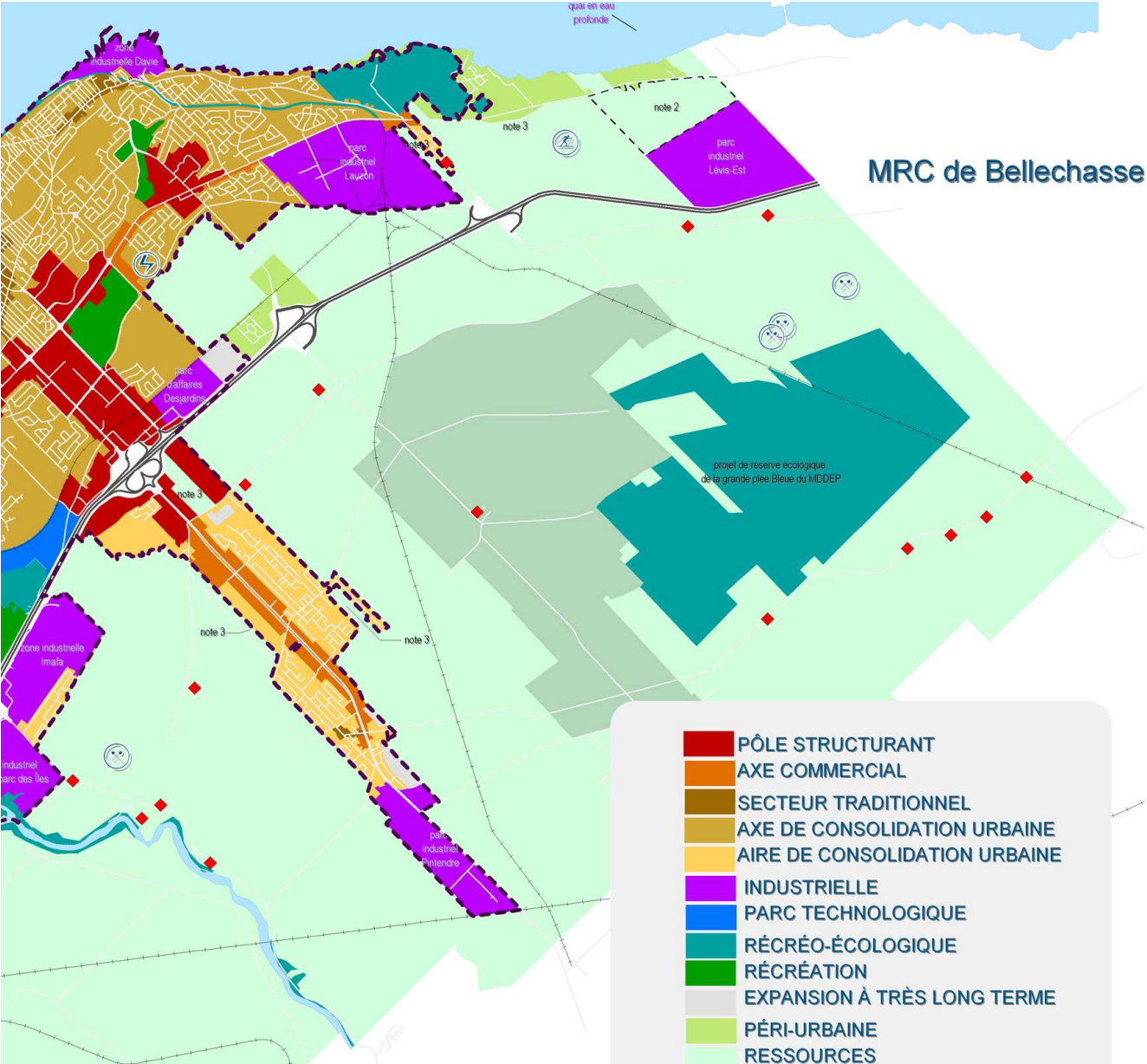
(signé) Danielle Roy Marinelli

Danielle Roy Marinelli, mairesse

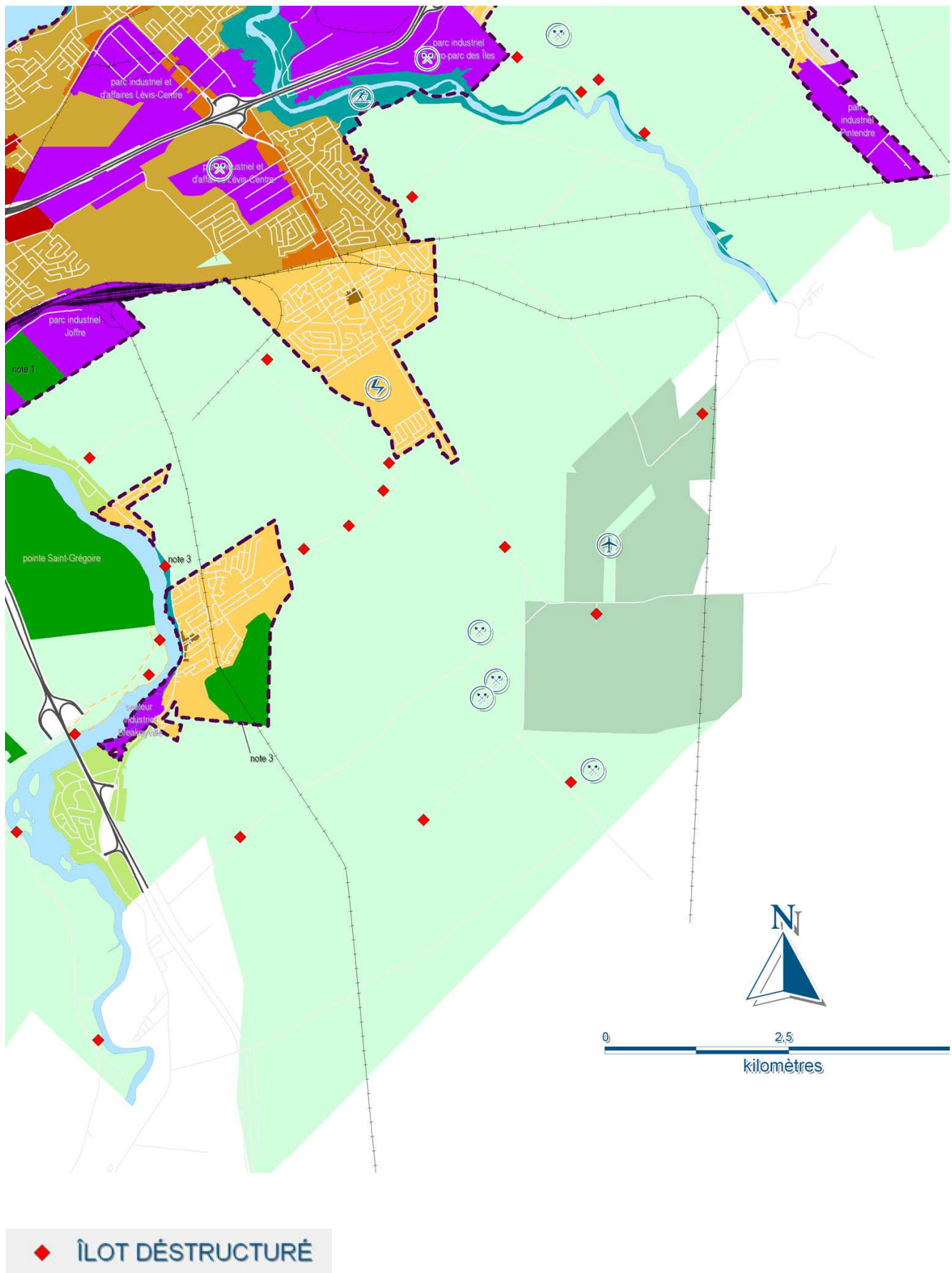
(signé) Danielle Bilodeau

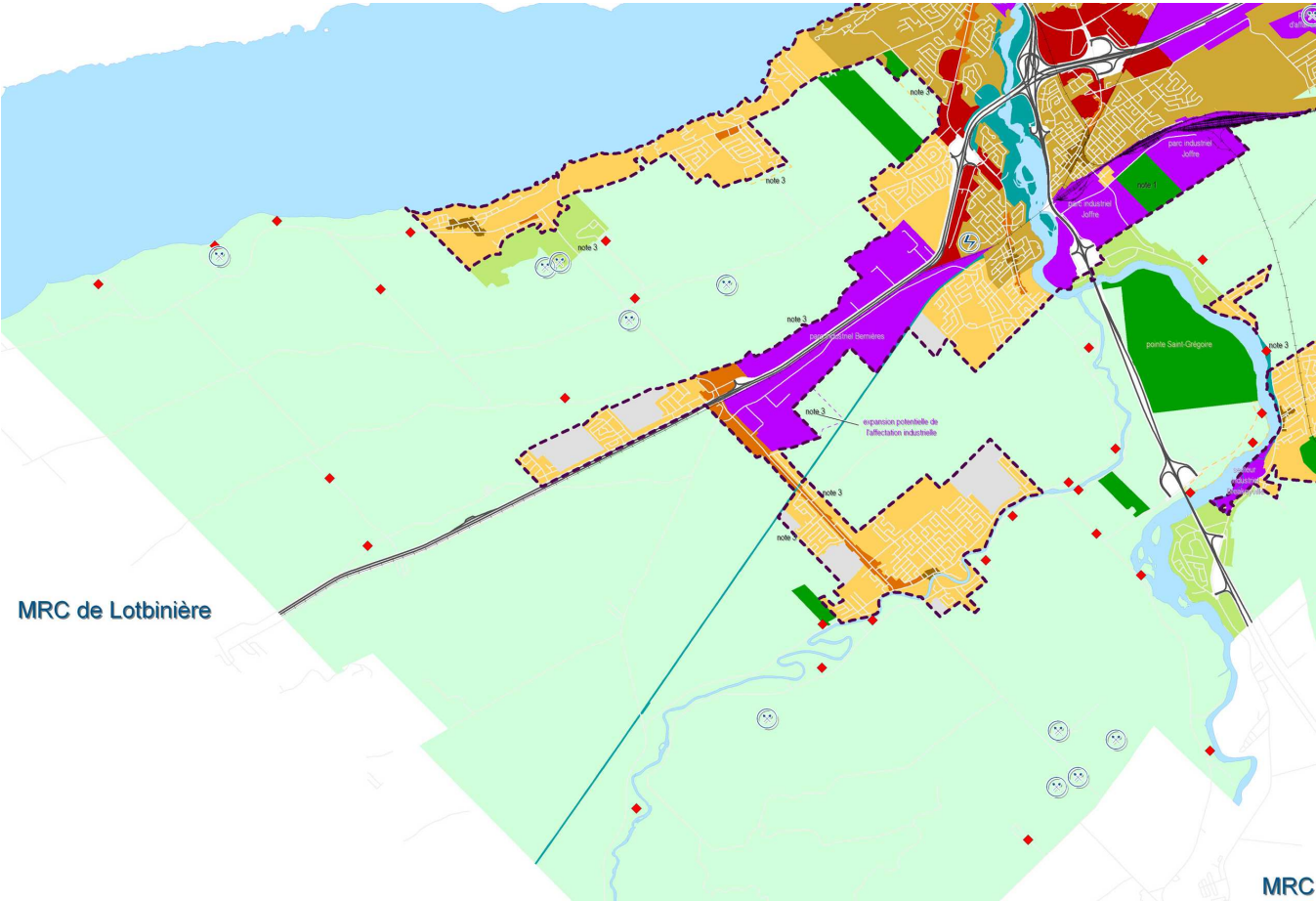
Danielle Bilodeau, greffière

ENTRÉE EN VIGUEUR LE 20 JUILLET 2010



♦ ÎLOT DÉSTRUCTURÉ





◆ ÎLOT DÉSTRUCTURÉ